

CONSEIL EUROPÉEN DES 11 ET 12 DÉCEMBRE DES ACCORDS LABORIEUX

LE dernier conseil européen de la présidence française s'est tenu les 11 et 12 décembre à Bruxelles.

Avec l'emphase prétentieuse qui lui est habituelle, N. Sarkozy «passionné par l'Europe» a caractérisé «d'historique» le résultat de ce dernier conseil de l'année 2008. «*Relance ou paquet énergie climat nous n'avons pas seulement atteints nos objectifs, nous sommes allés bien au delà.*»

Sur les trois grandes questions qui étaient à l'ordre du jour, N. Sarkozy estime qu'il a réussi à montrer l'unité de l'Europe, s'attribuant le mérite de cette unité retrouvée.

Sur la relance, il s'est félicité de la confirmation des décisions prises par le Conseil en octobre dernier, et de l'accord à minima sur «le plan de relance européen» proposé par la Commission européenne.

Sur le paquet énergie-climat, N. Sarkozy a exalté l'exemple que donnait l'Europe au monde entier : «*Il n'est pas un continent au monde qui ne se soit doté de règles aussi contraignantes que celles que nous avons adoptées.*»

Enfin, sur le traité de Lisbonne et les négociations avec l'Irlande, il s'est montré résolument optimiste : «*C'est reparti, l'Europe recommence sa marche institutionnelle en avant.*»

En fait, malgré l'enthousiasme calculé de N. Sarkozy qui veut ainsi présenter un bilan élogieux de sa présidence, l'accord n'est pas aussi profond qu'il le proclame.

Le plan européen de relance

En octobre, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient mis d'accord, pour, chacun dans leur pays et suivant des modalités différentes, adopter un plan de sauvetage de système financier, en accordant des milliards à leurs établissements bancaires. À ce Conseil de décembre, il s'agissait, face à la récession et aux difficultés des entreprises, d'examiner un plan de relance économique au niveau européen.

Le 26 novembre, la Commission européenne faisait certaines propositions pour un plan de relance. Elle acceptait que les États laissent accroître leur déficit budgétaire pour une période temporaire et fixait un plan de relance pour l'Europe égal à 1,5% au PIB européen soit 200 milliards d'euros. En fait, sur ces 200 milliards, 170 milliards correspondent à des plans nationaux et 30 milliards seulement le sont au niveau européen. Les plans nationaux sont d'importance diverses : 32 milliards pour l'Allemagne, 26 pour la France, 22,5 pour le Royaume Uni. Par ailleurs, les déficits budgétaires diffèrent aussi d'un État à l'autre.

L'Allemagne a un quasi-équilibre budgétaire et plaide pour le respect du pacte de stabilité. Le ministre allemand des finances juge «sidérant que Gordon Brown, le 1^{er} ministre anglais

«jette des milliards» dans la relance. A. Merkel ne veut pas dépenser davantage malgré les pressions.

Alors que le Président de la Commission européenne propose de prélever 5 milliards sur les dépenses non effectuées dans le budget européen pour la relance, l'Allemagne et d'autres contributeurs de budget communautaire refusent de renoncer à ces sommes qui, si elles ne sont pas dépensées, reviennent de droit dans leurs caisses.

En l'état actuel, les 200 milliards ne sont pas atteints, l'effort réel des états ne devront représenter que 0,6 du PIB de l'UE fin 2009, la Commission européenne espérant 0,9%.

Si donc les États ont pu se mettre d'accord pour aider les banques, il n'en est pas de même pour la relance économique. C'est donc un échec. Et il faudra mesurer l'ampleur de la récession, pour que chaque état, sans concertation, prenne ses décisions.

les pays grâce à un mécanisme de quotas et d'enchères qui concerne à la fois les États et tous les secteurs d'activité économique.

Chaque année, chaque site industriel a le droit d'émettre une certaine quantité de gaz, quota fixé par l'administration.

Les États membres vont désormais vendre des droits à polluer, droits jusqu'alors gratuits. Auparavant, ils négociaient un montant d'enchères avec la Commission européenne qu'ils redistribuaient aux industriels. À partir de 2013, la Commission européenne répartira 88% de ces enchères entre les États sur la base de leurs émissions de 2005. Lorsque les États auront vendu aux enchères tous les quotas qui leur aurait été attribués par Bruxelles, les industriels devront acheter d'autres droits à polluer à des entreprises qui n'ont pas utilisé tous leurs quotas.

À titre exceptionnel, des quotas gratuits seront distribués à cer-

8% de leurs émissions de 2005, voire 4% (bâtiment, transport, agriculture). Les recettes de ces mesures atteindraient 30 milliards d'euros. D'ici fin 2009, la Commission devra déterminer la liste des secteurs bénéficiant d'exemptions.

L'Europe a donc choisi de protéger les intérêts à court terme de certains industriels. Les droits à polluer gratuits diminueront progressivement et disparaîtraient en cas d'accord international conclu l'an prochain au sommet international de Copenhague. Si un accord n'était pas trouvé, l'Union européenne reverrait ses objectifs.

Le président de la Commission européenne, J.-M. Barroso a invité le nouveau président des États-Unis, Barack Obama à tenir ses promesses électorales pour «suivre l'exemple» de l'Union européenne et N. Sarkozy espère, dans ce domaine également, un partenariat transatlantique. L'Union européenne espère aussi faire pression sur l'Inde et

tchèques ont décidé mardi 9 décembre de renvoyer au 3 février prochain le débat sur la ratification du traité à la demande du Premier ministre Mirek Topolaneck.

Dès le début de sa présidence, Nicolas Sarkozy s'était rendu en Irlande et avait clairement déclaré que la solution à la crise provoquée par le «non» irlandais était de procéder à un deuxième vote, comme cela avait été le cas pour la ratification du traité de Nice.

Au Conseil européen d'octobre, il avait été demandé au Premier ministre irlandais, Brian Cowen, de trouver une solution pour aboutir à la ratification.

Espérant qu'avec la crise, les Irlandais seraient moins hostiles au traité, Brian Cowen a, alors, donné les conditions qui auraient motivé le refus d'une partie de la droite irlandaise : le poste d'un commissaire européen, la crainte de la perte de la neutralité irlandaise dans les conflits internationaux, le système fiscal irlandais très attractif pour les investisseurs étrangers et pour donner des gages à l'Église catholique, le rejet du droit à l'avortement.

Satisfaction a donc été donnée aux demandes de B. Cowen.

Les dérogations accordées à l'Irlande seront inscrites dans des annexes jointes au traité, ce qui, juridiquement, n'offre pas de réelles garanties aux Irlandais. En ce qui concerne la demande d'un commissaire irlandais, les 27 ont convenu de maintenir un commissaire par pays, prévu par le traité de Nice. Le texte du traité de Lisbonne prévoyait qu'en 2014, la Commission serait constituée d'un nombre de commissaires correspondant aux 2/3 des États membres. Cette formule risque d'aboutir à un renforcement des pouvoirs du président de la Commission, voire d'un affaiblissement de la Commission par rapport au Conseil européen.

La présidence française a mis en évidence un fonctionnement intergouvernemental de l'Union européenne dominée par les «grands pays».

Les Irlandais devraient donc revoter à la fin de l'année 2009. Et les élections européennes de juin 2009 devraient se faire selon les règles du traité de Nice, le traité de Lisbonne prévoyant d'autres règles pour le nombre de députés au Parlement européen.

Ces décisions risquent d'éloigner encore plus les citoyens des pays membres de l'Union européenne, une Union qui n'a rien de démocratique.

Mardi, le Parlement européen entendait Nicolas Sarkozy, accompagné de J.-M. Barroso, expliquer les décisions du Conseil européen. La majorité socialiste et conservatrice a approuvé ces décisions, et a rendu hommage au président Nicolas Sarkozy ce mercredi.

Nicolas Sarkozy espère sans doute tirer parti du rôle international qu'il a eu en tant que président de l'Union européenne. Il n'est pas sûr que cela puisse augmenter sa cote de popularité auprès des Français.



Le paquet énergie-climat

Afin de respecter les engagements, pris à Kyoto pour lutter contre le réchauffement climatique, le Conseil européen, sous présidence allemande, avait décidé de réduire d'ici à 2020 de 20% les émissions de gaz par rapport à 1990, de porter à 20% la part des énergies renouvelables et de faire 20% d'économies d'énergie.

En octobre 2008, du fait de la crise économique, certains états remettaient en cause ces objectifs, jugés trop ambitieux pour leur économie. L'Italie estimait que cela mettait en cause l'existence de son industrie. La Pologne ne voulait pas sacrifier ses centrales électriques, au charbon. Même l'Allemagne était inquiète pour ses industries chimiques et métallurgiques, industries de la chaux et du ciment notamment.

L'astuce a été de trouver un système qui puisse satisfaire tous

taines entreprises, le montant de ces quotas gratuits sera revu chaque année.

Une entreprise qui aurait épuisé tous ces quotas devra payer une amende.

De nombreuses dérogations et exemptions sont prévues.

- les entreprises les plus exposées à la concurrence internationale pourront continuer d'être exemptées afin de lutter contre les délocalisations.

- le système d'enchères s'appliquera à 100% aux productions d'électricité vers 2013 mais les États mal connectés (Malte, Chypre, États baltes) ou dans ceux où une seule d'énergie fossile dépasse 30% (Pologne, Roumanie, Bulgarie, République tchèque) les enchères ne seront que de 70%.

- les pays les plus pauvres (Espagne, Grèce, Portugal, Pays de l'Est) pourront bénéficier de 2 points de pourcentage.

- les États pourraient réaliser une partie de leurs quotas attribués à l'étranger à hauteur de

sur la Chine et espère tirer un avantage en exportations et en croissance.

Quant aux pays en développement, ils ont compris, lors des négociations de l'ONU à Poznan, qu'ils n'ont rien à attendre des pays développés en matière d'aide et de transfert de technologie.

Le traité de Lisbonne

Les Irlandais ayant rejeté le traité de Lisbonne par référendum, celui-ci devenait caduc. Tel n'était pas l'avis de la majorité au Conseil européen, sous présidence allemande, qui demandait de poursuivre le processus de ratification aux pays qui ne l'avaient pas encore fait.

Reste la République tchèque pour cette ratification, le président Vaclav Klaus étant hostile au traité. Le 26 novembre, la Cour constitutionnelle a déclaré le traité de Lisbonne «compatible avec la Constitution tchèque». Députés et sénateurs